

DÉLIBÉRATION N°2011.12.06/194

Vendredi 16 décembre 2011

**Autorisation donnée au Président
de lancer la procédure d'élaboration
du Schéma Directeur
de Développement Economique
de Cap Excellence**

L'An Deux Mil Onze, le vendredi 16 décembre, à 8 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est assemblé au siège social, à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jacques BANGOU, Président de Cap Excellence, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 5 décembre 2011.

PRÉSENTS : 11

M. Jacques	BANGOU	Président
M. José	GUIOLET	4 ^{ème} Vice Président
Mme Maguy	CELIGNY	5 ^{ème} Vice Présidente
M. Robert	BARBIN	Délégué Communautaire
M. Dominique	BIRAS	Délégué Communautaire
M. Gérard	DESTOUCHES	Délégué Communautaire
Mme Josiane	GATIBELZA	Déléguée Communautaire
Mme Alexandrine	MOUEZA	Déléguée Communautaire
M. Lambert	NOMEL	Délégué Communautaire
Mme Betty	SALBOT	Déléguée Communautaire
M. Patrick	SELLIN	Délégué Communautaire

MANDANTS : 3

Mme Suzelle SEVILLE M. Rosan RAUZDUEL M. Serge NIRELEP (A partir de 10h41)	MANDATAIRES : 3 M. José GUIOLET M. Patrick SELLIN M. Gérard DESTOUCHES
---	--

EXCUSÉS : 5

M. Eric JALTON Mme Juliana FENGAROL M. Franck PETIT Mme Eliane VESPASIEN (A partir de 10h41) Mme Eliane GUIOUGOU (A partir de 11h03)
--

ABSENT : 1

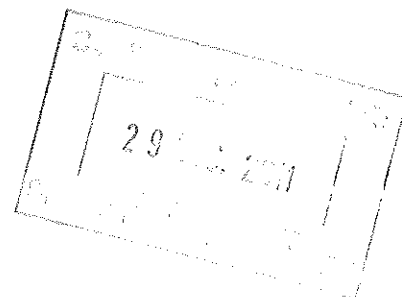
M. Georges BREDENT

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par *Madame Betty SALBOT*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE



- VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence et approuvant les statuts de l'EPCI ;
- VU les statuts de la communauté d'agglomération Cap Excellence en date du 30 décembre 2008 ;
- VU la délibération n°2010.12.09/118 du Conseil Communautaire de Cap Excellence en date du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;

Considérant la nécessité de procéder à la mise en œuvre par Cap Excellence des études prévues dans la délibération du 14 décembre 2010 précitée, notamment celles qui sont relatives aux schémas d'ensemble concourant à la cohérence et au développement économiques ;

Considérant le rapport du Président ;

Après échanges de vues ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1 - D'autoriser Monsieur le Président à procéder au lancement de la procédure d'élaboration du Schéma Directeur de Développement Economique de Cap Excellence.

ARTICLE 2 - D'autoriser Monsieur le Président à solliciter tous financements nécessaires à la mise en œuvre de cette étude.

ARTICLE 3 - D'inscrire les crédits nécessaires au budget principal de Cap Excellence.

ARTICLE 4 - De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'application pratique de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Maire de la Ville de Pointe-A-Pitre et à Monsieur le Trésorier Principal d'Abymes / Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le

Le Président

Jacques BANGOU



▪ Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-À-Pitre, le

▪ Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le

▪ Délibération transmise à Monsieur le Maire de la Ville de Pointe-À-Pitre, le

▪ Délibération transmise à la Trésorerie d'Abymes/Gosier, le

